

[Texte]

Ms Holmes: No, the 1984 bill was an omnibus bill, which took in a number of... it was quite extensive.

Mr. Nicholson: We were very busy that year too.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): You say you've had conversations with the attorneys general of the provinces. When was the last time you had a conversation with the Attorney General of Ontario?

Mr. Michael Zigayer (Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice): The consultations occurred before the introduction of the bill.

Mr. Waddell: When would that be?

Mr. Nicholson: Before April of this year.

Mr. Waddell: A long time before or soon before?

Mr. Zigayer: Between January 23 and the introduction of the bill.

Mr. Waddell: So sometime in 1992.

Mr. Zigayer: Yes.

Mr. Waddell: I'm looking at a statement the Attorney General of Ontario made in the Ontario legislature in May of this year. He said:

Mr. Speaker, at present the federal government is proposing legislation to amend the Criminal Code regarding jury selection. We are calling on the federal government to eliminate any possibility that visible minorities are being excluded without cause as jurors in criminal trials. It is imperative that the jury selection process under the Criminal Code be fair.

We are asking the federal Minister of Justice to consider including a statement of principle that it is inappropriate to eliminate jurors on the grounds of race, religion or political belief.

Have you considered putting that in the bill?

Mr. Zigayer: There were no consultations with any other attorneys general on the Attorney General of Ontario's comments. The bill was already introduced, and I think it's well recognized that the power to pass legislation governing the qualifications of jurors lies largely within the provincial domain. In fact, the only statement in the Criminal Code that speaks of qualification is a statement that you shall not disqualify a potential juror on the basis of sex. That statement is in the Criminal Code, but I think we will wait to see the report that is presently being drafted for the Attorney General of Ontario. We could review it and I believe we could consult with the other provincial attorneys general who are interested.

It is very important to get these amendments contained in Bill C-70 through quickly. If the other provinces agree and we can come up with some co-ordinated approach to the issue raised by the Attorney General of Ontario, then that could be the subject of a bill in the future.

[Traduction]

Mme Holmes: Non, le projet de loi de 1984 était un projet de loi omnibus qui regroupait d'autres mesures... il était de portée assez vaste.

M. Nicholson: Nous étions très occupés cette année-là, rappelez-vous.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Vous dites que vous vous êtes entretenus avec les procureurs généraux des provinces. À quand remonte votre dernière conversation avec le procureur général de l'Ontario?

M. Michael Zigayer (conseiller juridique, Section de la politique—Droit pénal, ministère de la Justice): Les consultations ont eu lieu avant le dépôt du projet de loi.

M. Waddell: Et c'était vers quelle époque?

M. Nicholson: Avant le mois d'avril de cette année-ci.

M. Waddell: Longtemps avant ou peu de temps avant?

M. Zigayer: Entre le 23 janvier et la date du dépôt du projet de loi.

M. Waddell: Autrement dit, en 1992.

M. Zigayer: C'est cela.

M. Waddell: Je me reporte à une déclaration du procureur général de l'Ontario, à l'Assemblée législative de cette province, en mai de cette année. Il dit et je cite:

Monsieur le président, en ce moment, le gouvernement fédéral propose des dispositions législatives pour modifier le Code criminel pour ce qui est de l'appel des jurés. Nous exhortons le gouvernement fédéral à supprimer tout obstacle qui empêcherait, sans raison, des membres d'une minorité visible d'être assermentés comme jurés lors de procès de droit pénal. Il est essentiel que le processus de sélection des jurés prévu dans le Code criminel soit juste.

Nous demandons à la ministre fédérale de la Justice d'envisager d'inclure une disposition réaffirmant le principe qu'il ne convient pas d'écarter des jurés pour des motifs de race, de religion ou de convictions politiques.

Avez-vous envisagé d'inclure une telle disposition dans ce projet de loi-ci?

M. Zigayer: Nous n'avons pas consulté les autres procureurs généraux sur cette déclaration, ni le procureur général de l'Ontario. Le projet de loi avait déjà été déposé à ce moment-là, et je pense qu'on reconnaît en général que le pouvoir d'adopter des dispositions législatives concernant la compétence des jurés relève essentiellement des provinces. En fait, la seule affirmation dans le Code criminel concernant la compétence des jurés est celle qui interdit de rejeter un juré potentiel à cause de son sexe. On trouve cette affirmation dans le Code criminel et je pense qu'il serait bon d'attendre que paraisse le rapport qu'on est en train de préparer pour le compte du procureur général de l'Ontario. Une fois que nous en aurons pris connaissance, nous pourrions procéder à des consultations avec les autres procureurs généraux provinciaux que la question intéresse.

Il est très important de faire adopter les modifications qui se trouvent dans le projet de loi C-70 le plus tôt possible. Si les autres provinces sont d'accord et si nous pouvons obtenir une position concertée sur le sujet soulevé par le procureur général de l'Ontario, cela pourrait faire l'objet d'un futur projet de loi.